# Quel parcours de formation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement dans la période de transition 2025-2027 ?

## Rentrée 2027

**TITULARISATION***

Si j'ai validé le M1 M2E, je poursuis en M2 M2E par affectation du ministère

statut : fonctionnaire stagiaire **rémunéré.e**

Je suis lauréat.e du concours → Je passe les concours Bac+3

Je ne suis pas lauréat.e du concours

Je peux repasser les concours Bac +3 et/ou Bac+5

Si j'ai validé le M1 M2E, j'intègre automatiquement le M2 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours**)*

Je suis lauréat.e du concours

J'intègre le M1 M2E par affectation du ministère

statut : élève fonctionnaire **rémunéré.e**

Commission académique***

**TITULARISATION***

Si j'ai validé le M2 M2E

Je suis affecté.e dans un établissement à temps plein

Je poursuis en M2 M2E

statut : fonctionnaire stagiaire **rémunéré.e**

Je suis affecté.e en tant que fonctionnaire stagiaire à mi temps

Je suis inscrit.e en DIU

Commission académique***

Je suis lauréat.e du concours → Je passe les concours Bac+3 et/ou Bac+5

Je ne suis pas lauréat.e du concours

Si j'ai validé le M1 M2E, j'intègre automatiquement le M2 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours**)*

Je peux repasser les concours Bac +3 et/ou Bac+5

J'ai validé le M1 M2E, je poursuis en M2 M2E par affectation du ministère

statut : fonctionnaire stagiaire **rémunéré.e**

Je suis lauréat.e du concours → Je passe les concours Bac+3

Je ne suis pas lauréat.e du concours

Je peux repasser les concours Bac +3 et/ou Bac+5

Si j'ai validé le M1 M2E, j'intègre automatiquement le M2 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours**)*

Si j'ai validé le M2, je suis affecté.e en tant que fonctionnaire stagiaire à mi temps

Je suis inscrit.e en DIU

Commission académique***

Je suis lauréat.e du concours → Je passe les concours Bac+3 et/ou Bac+5

Je ne suis pas lauréat.e du concours

Je peux repasser les concours Bac +3 et/ou Bac+5

## Rentrée 2026

J'intègre le M1 M2E par affectation du ministère

statut : elève fonctionnaire **rémunéré.e**

Je valide le M1 → Je passe les concours Bac+3 **Je suis lauréat.e**

Je ne valide pas le M1

J'intègre le M1 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours**)*

si j'ai obtenu une place sur Mon Master

Je valide le M1 → Je ne suis pas lauréat.e des concours ou je ne passe pas les concours

Je ne valide pas le M1

Je redouble le M1

Je peux passer les concours**

Je suis affecté.e en tant que fonctionnaire stagiaire à mi temps

Je suis inscrit.e en DIU

J'intègre le M1 M2E

statut : élève fonctionnaire **rémunéré.e**

Commission académique***

Je valide le M2 → Je passe les concours Bac+3 et/ou Bac+5 - **Je suis lauréat.e**

Je ne valide pas le M2

J'intègre le M1 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours)*

si j'ai obtenu une place sur Mon Master

Je valide le M2 → Je ne suis pas lauréat.e des concours ou je ne passe pas les concours

J'intègre le M1 M2E « Parcours non lauréat » *(incluant une préparation aux concours)*

si j'ai obtenu une place sur Mon Master

Je ne valide pas le M2 → Je ne suis pas lauréat.e des concours ou je ne passe pas les concours

Je me réinscris en M2 autre que MEEF

## Rentrée 2025

*Je peux candidater aux masters M2E sur Mon Master au cas où j'échouerais aux concours*

**Je suis en M1 autre que MEEF**

**Je suis en M2 autre que MEEF**

** Titularisation : évaluation à l'issue de l'année de stage par un jury académique.*

*** Concours de l'éducation nationale : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP*

**** La réforme prévoit la mise en place d'une commission académique chargée de déterminer, parmi les lauréats des concours externes ayant validé une première année de formation en master les fonctionnaires stagiaires accédant à la deuxième année de la formation initiale compte tenu de l'adéquation entre leur formation antérieure et les fonctions qu'ils ont vocation à exercer.*

- *Enseignant.e stagiaire (rémunéré selon la grille de salaires des enseignant.es) : vous avez été admis.e au concours et vous êtes en responsabilité de classe ainsi qu'en formation. Votre titularisation est prononcée à l'issue de votre année de stage.*
- *Fonctionnaire stagiaire (rémunéré 1800 euros) : vous avez été admis.e au concours, vous êtes inscrit.e en M2 M2E et vous êtes en responsabilité de classe à mi-temps. Votre titularisation est prononcée à l'issue de votre année de stage.*
- *Elève fonctionnaire (rémunéré 1400 euros) : vous avez été admis.e au concours et vous êtes inscrit.e en M1 M2E*

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Toulouse Occitanie-Pyrénées

*Réalisé au 22/01/2026 - Informations susceptibles d'évoluer en fonction de la réforme*